

CONDITIONS GÉNÉRALES 2020

ART. 1 APPLICABILITE

- 1.1 Les présentes conditions s'appliquent à tous les contrats de vente avec Solero Trading, sauf s'il en est convenu autrement par écrit de façon explicite.
- 1.2 L'applicabilité des conditions utilisées par l'acheteur est exclue, sauf s'il en est convenu autrement par écrit de façon explicite. Si quelques dispositions des conditions de vente primeront si et pour autant que ces dernières dispositions soient en contradiction avec les présentes conditions de vente.
- 1.2.1 Si et pour autant que lors d'une disposition en vertu d'un jugement rendu par une autorité compétente, une ou plusieurs dispositions des présentes conditions s'avèrent entièrement ou partiellement invalides (en) non-impératives), les autres dispositions resteront intégralement valables.
- 1.2.2 Les parties sont alors tenues de convenir de dispositions complémentaires, dont l'effet économique se rapporte au maximum à cette disposition invalide ou non-impérative.

ART. 2 DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

- 2.1 La livraison aura lieu à l'adresse communiquée par le cocontractant aux Pays-Bas et à la charge du cocontractant, sauf s'il en est convenu autrement.
- 2.2 Les délais de livraison sont approximatifs. Un dépassement du délai de livraison ne donne pas droit au cocontractant à une indemnité, même si Solero Trading est mise en demeure.
- 2.3 Solero Trading est habilitée à effectuer des livraisons partielles, auquel cas elle est, également, habilitée à facturer toute livraison partielle séparément.
- 2.4 Si le cocontractant n'accepte pas les produits, Solero Trading est habilitée à stocker selon son choix les produits aux frais et risques du cocontractant, ou à résilier entièrement ou partiellement le contrat de vente sans intervention judiciaire, sans préjudice du droit de Solero Trading d'exiger une indemnité entière.

ART. 3 RECLAMATIONS - RÉSILIATION

- 2.1 La livraison aura lieu à l'adresse communiquée par le cocontractant aux Pays-Bas et à la charge du cocontractant, sauf s'il en est convenu autrement.
- 2.2 Les délais de livraison sont approximatifs. Un dépassement du délai de livraison ne donne pas le droit au cocontractant à une indemnité, même si Solero Trading est mise en demeure.
- 2.3 Solero Trading est habilitée à effectuer des livraisons partielles, auquel cas elle est, également, habilitée à facturer toute livraison partielle séparément.
- 2.4 Si le cocontractant n'accepte pas les produits, Solero Trading est habilitée à stocker selon son choix les produits aux frais et risques du cocontractant, ou à résilier entièrement ou partiellement le contrat de vente sans intervention judiciaire, sans préjudice du droit de Solero Trading d'exiger une indemnité entière.

ART. 3 RECLAMATIONS - RÉSILIATION

- 3.1 Le cocontractant contrôlera les produits immédiatement lors de la livraison et s'assurera de l'état des produits. Les réclamations relatives à l'état des produits livrés doivent être effectuées immédiatement et, par écrit, mais au plus tard dans les cinq jours suivant la livraison, à défaut de quoi Solero Trading ne sera plus responsable d'éventuels défauts des produits.
- 3.2 Dans le cas où Solero Trading accepte (partiellement) une réclamation, Solero Trading pourra, dépendamment de son choix, résilier le contrat (sans intervention judiciaire), ou remplacer les produits (sans frais ultérieurs), ou attribuer une réduction raisonnable sur le prix de vente dans le cas où le cocontractant garde les produits.

ART. 4 CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1.1 Tous les prix sont basés sur les cours de monnaies, droits d'importation et autres taxes et impôts, qui influencent le prix de vente et qui sont en vigueur au moment de la conclusion du contrat. En cas d'adaptation d'un ou de plusieurs de ces facteurs avant que la livraison ait lieu conformément au délai de livraison convenu, Solero Trading a encore le droit de répercuter ce changement au niveau de ses prix de vente, de façon à ce que ceci soit pourvu raisonnablement concernant les changements qui se produisent.
- 4.1.2 Les conséquences d'une mesure quelconque des pouvoirs publics, y compris également celles dans le cadre de la Communauté européenne, y compris toutes les taxes, tous les droits, impôts et/ou montants de façon compensée au niveau monétaire etc., si et pour autant qu'ils ne sont pas encore calculés dans le prix de vente, sont aux frais et risques du cocontractant.
- 4.2 Sauf s'il est convenu autrement de façon explicite, le paiement (en cas de livraison sur le compte) est exigible dans les 14 jours suivant la date de facturation. La livraison de produits sur compte (à des entreprises) se fait uniquement après l'approbation de notre société d'assurance de crédits.
- 4.3 Si le montant de la facture n'est pas payé entièrement selon le montant d'exigibilité, le cocontractant sera en demeure par le simple déroulement du délai, sans qu'une mise en demeure soit requise.
- 4.4 Le cocontractant n'est pas habilité à quelque réduction et/ou compensation, sauf s'il en est convenu autrement par écrit de façon explicite.
- 4.5 Solero Trading se réserve le droit de demander au cocontractant un acompte (même avant la livraison) ou une garantie pour le prix de vente au moyen d'une garantie bancaire, une lettre de crédit irrévocable ou un document similaire, une cession de créance ou autre. Si le cocontractant ne procure pas une telle garantie à la première demande, alors le cocontractant est considéré comme étant en demeure, aussi bien concernant le paiement du prix d'achat que concernant l'acceptation des produits et Solero Trading sera alors habilitée à résilier ou à suspendre (partiellement) le contrat sans intervention judiciaire, sans préjudice de son droit de demander l'intégralité de l'indemnité.
- 4.6 En cas de défaut de paiement, le cocontractant est redevable des frais suivants :
 - les frais administratifs à concurrence de 50,00 € ;
 - Les intérêts légaux avec un minimum de 1% par mois calculés à compter de la date d'échéance ;
 - Les frais de recouvrement (extrajudiciaires) qui sont de 15% de la créance avec un minimum de 50,00 € ;
 - Les frais (judiciaires) réellement engagés par Solero Trading ;
 - Tout dommage subi par Solero Trading suite à des changements des cours de monnaies lorsque le prix de vente n'est pas exprimé en euros.

ART. 5 PERIODE D'ESSAI OU DROIT DE REVOCATION

S'il est question d'un achat par un consommateur via notre boutique en ligne, celui-ci est habilité, conformément à la Loi régissant les achats à distance (article 7.5 du Code civil), à renvoyer (partiellement) les produits livrés dans une période de 10 jours ouvrables sans communication de la raison. Cette période prend cours au moment où les produits commandés sont livrés. Si l'acheteur n'a pas renvoyé les produits livrés à Solero Trading pendant cette période, l'achat est un fait. Avant de procéder au renvoi, l'acheteur est tenu de le faire savoir à Solero Trading dans un délai de 10 jours ouvrables après la livraison, et ce par écrit. L'acheteur est

tenu de prouver que les produits livrés sont renvoyés à temps, par exemple au moyen d'une preuve de la livraison par la poste. Le renvoi des produits doit se faire dans l'emballage original (y compris les accessoires et la documentation afférente) et dans l'état neuf. Si les produits ont été utilisés chez l'acheteur, grevés ou endommagés de façon quelconque, le droit de réclamation expire au sens du présent paragraphe. En tenant compte de ce qui est précisé dans la phrase précédente, Solero Trading veille à ce que l'intégralité du montant de l'achat soit remboursée à l'acheteur dans les 14 jours suivant la réception adéquate du renvoi. Le renvoi des produits livrés se fait entièrement aux frais et risques l'acheteur. 52. Le droit de rétractation n'est pas valable pour des produits ou services dont le prix est lié à des fluctuations sur le marché financier, sur lesquelles Solero Trading n'a pas d'effet ou pour des produits qui sont fabriqués selon les spécifications du consommateur, comme des parasols sur mesure, des toiles imprimées ou autres produits ayant un caractère manifestement personnel.

ART. 6 RESPONSABILITE

61. Solero Trading n'est pas responsable de quelque perte, quelques frais et/ou dommages suite à un retard quelconque et/ou au non-respect de ses obligations, si cela est dû à des circonstances raisonnablement en dehors de son pouvoir et/ou en dehors de sa volonté, dont sont compris mais non de façon limitative, la guerre, les situations comparables à la guerre, les querelles et les perturbations de l'ordre public, les tremblements de terre, les tempêtes, les incendies ou autre catastrophe naturelle quelconque, les accidents, les blocages, les pénuries de transport, les grèves et autres formes d'interruption de travail ou l'interruption de la production, le non-respect total ou partiel par des tiers dont les produits ou services doivent être reçus, la capacité de réduction disponible limitée, le boycott, les limitations réelles émanant des pouvoirs publics ou le manque des licences d'importation et d'exportation requises. Si un cas précité se produit, Solero Trading en informera par écrit l'acheteur et sera habilitée selon son propre choix à suspendre ses obligations ou à résilier le contrat.
62. Solero Trading n'est pas responsable d'un dommage consécutif ou de quelque autre dommage suite à une mauvaise livraison.
63. La responsabilité totale de Solero Trading concernant une certaine commande sera limitée à la somme principale nette qui a été facturée par Solero Trading pour cette commande.
64. Sauf dans la mesure où Solero Trading peut être explicitement responsable concernant ces dispositions, le cocontractant préservera Solero Trading de réclamations, d'actions en justice, de frais, de pertes et dommages se produisant concernant les produits livrés.

ART. 7 RESERVE DE PROPRIETE

71. Les produits livrés restent la propriété de Solero Trading jusqu'au moment où le cocontractant a entièrement payé toutes les créances relatives aux produits livrés en vertu du contrat, telle chose se rapportant également à des travaux effectués ou à effectuer en vertu d'un tel contrat et à toutes les créances en raison du non-respect de tels contrats, y compris tous les frais de recouvrement et les intérêts dus. Il est interdit au cocontractant de céder la propriété des produits livrés, autrement que selon la gestion d'entreprise normale ou de donner une garantie d'une autre façon au profit de tiers.
72. Si le cocontractant omet de respecter quelque obligation envers Solero Trading ou si le cocontractant est en état de faillite ou de liquidation ou s'il demande un règlement de dettes auprès de ses créditeurs ou s'il entreprend des démarches afin de concrétiser telle chose, ou s'il ne fait pas de commerce pendant une période de 30 jours consécutifs, alors Solero Trading est habilitée à reprendre les produits sans mise en demeure ultérieure et sans intervention judiciaire.
73. Le cocontractant est tenu d'établir un droit de gage tacite sur les produits livrés à la première demande au profit de Solero Trading, si possible au moyen d'une réserve lors de la cession de propriété des produits livrés, pour toutes les créances existantes et futures de Solero Trading sur le cocontractant, y compris tous les frais de recouvrement et les intérêts.

ART. 8 GARANTIE

81. Le cocontractant bénéficie d'une garantie sur les défauts de fabrication conformément aux conditions relatives à la preuve de garantie qui est envoyée avec le produit livré. La garantie n'est pas valable en cas d'utilisation abusive, d'omission de vandalisme, d'installation incorrecte, d'accidents, d'exposition à des circonstances atmosphériques anormales, de dégradation des toiles en polyester ou autres causes qui ne sont pas définies comme un défaut par Solero Trading. Le dommage aux fermetures à glissière des housses de protection est exclu de la garantie ainsi que le dommage aux cordes. En ce qui concerne les chauffages, nous offrons une garantie de 2 ans sur l'armature et d'1 an sur la lampe-même.
82. Les manquements ou défauts doivent être communiqués par écrit à Solero Trading au plus tard dans les cinq jours après la réception.
83. Si la demande de garantie est acceptée par Solero Trading, Solero Trading met gratuitement des éléments de remplacement à disposition du client pendant la durée de la période de garantie. Dans des cas exceptionnels, Solero Trading propose à ses clients de réparer le produit si c'est produit. A cet effet, le client reçoit, après concertation, un numéro de retour spécial. Le client transporte le produit entièrement à ses risques jusqu'au magasin à Best. Les éventuels frais de transport ou d'expédition sont à la charge du client.
- Si la nature du dommage ou du défaut ne se rapporte pas aux conditions de garantie mentionnées, le client sera responsable d'une partie des frais de réparation. Le client reçoit une indication du prix si sa participation aux frais de réparation excède 99 € (TVA exclue et éventuels frais de transport exclus). Si la participation du client est inférieure au montant précité, il sera procédé à la réparation sans communication du prix préalable.
84. La toile Solero O'Blavia est spécialement conçue pour une utilisation durable à l'extérieur. Toutefois, quelques petites imperfections peuvent se produire après l'installation du parasol : formation de plis à hauteur des coutures, étiement ou légers différence au niveau de l'épaisseur de la fibre. Ces irrégularités sont inhérentes à la toile de parasol pliable et ne nuisent aucunement aux prestations techniques et à la durée de vie de la toile. Le vendeur n'est donc aucunement responsable de ces imperfections. Des normes, comme le poids du tissu, l'élasticité, la teneur en matière, la solidité et la durabilité des couleurs sont définies, mesurées pour tout type de toile de protection contre le soleil et garanties par le fabricant.

ART. 9 COMPETENCE JURIDIQUE

91. Le droit néerlandais s'applique à tous les contrats et toutes les transactions.
92. En tenant compte de l'article 100 du Code de Procédures juridiques civiles, tous les différends résultant de ou se rapportant à un contrat conclu entre Solero Trading et son acheteur, sont exclusivement jugés par le juge compétent à 's-Hertogenbosch, étant entendu que Solero Trading se réserve le droit de soumettre tout différend auprès du juge compétent au niveau du domicile de l'acheteur.